

## Mise en œuvre conjointe et santé publique

### Quand les problèmes sanitaires [du charbon](#) sont liés à ceux [des éoliennes](#)

Pour respecter les quotas d'émissions de CO2 correspondant à leurs engagements de réduction du protocole de Kyoto, les pays signataires ont la possibilité de recourir à des « mécanismes de flexibilité » qui autorisent des réductions à moindre coût, en les opérant à l'étranger, plutôt que de devoir faire des investissements plus coûteux sur leur propre sol.

La Chine a longtemps été le premier bénéficiaire du mécanisme de développement propre (MDP) qui lie un pays dit « en développement » avec un autre considéré industrialisé.

Le China Institute [avait publié un rapport](#) en rappelant le principe (p3) : « *L'objectif est clair : il s'agit de favoriser une situation équitable, où les pays les plus pauvres reçoivent les moyens de leur développement durable, tandis que les pays développés se voient attribuer des « droits à polluer » afin d'atteindre leurs objectifs d'émissions* ».

Mais dans lequel il considérait de façon bien cynique (p7) « *Quant aux entreprises occidentales, elles sont naturellement attirées par les économies que représentent les crédits carbone en leur permettant de polluer à moindre coût, plutôt que par le bénéfice socio-environnemental des projets MDP.* »

Entre 2 pays « développés », ce mécanisme se nomme Mise en œuvre conjointe, MOC, (en anglais Joint Implementation J.I.)

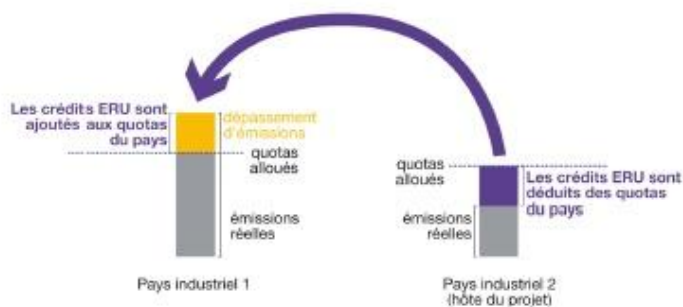
Ses projets permettent également l'attribution d'Unités de Réductions d'Emission (ERUs, ou Emission reduction units,) qui correspondent à la quantité de CO2 supposée avoir été évitée dans le pays hôte du projet.

Contrairement au MDP, les ERUs concernés sont retranchées des quotas du pays hôte du projet.

## La Mise en œuvre conjointe (MOC)



Principe : des projets réalisés dans des pays développés



- > Différence avec le MDP :  
Pas de création de nouveaux crédits mais transformation des quotas du pays-hôte en crédits.
- > Avantages  
Incitation pour les secteurs non couverts par d'autres mesures
- > Inconvénients  
Identiques à ceux du MDP

C'est entre autres ainsi que l'Allemagne a pu obtenir des quotas lui permettant de brûler son charbon, avec l'aide des ERUs provenant de parcs éoliens hors de son sol, notamment en Pologne, à travers les projets [PL 1000531](#), [532](#), [533](#), [534](#), [538](#), et [544](#).

Et qu'elle peut programmer les 1760 MW de nouvelles centrales au lignite, 4555 MW au charbon et 12960 MW au gaz, ainsi que l'indique le site [officiel BDEW Auswertung der BDEW-Kraftwerksliste](#).

[Le PDF](#) détaillant le projet PL 1000 532 de Dobrzyn, par exemple, mentionne la quantité de CO2 réputée évitée d'ici 2030 par la construction de sa centrale éolienne ainsi que la quantité strictement équivalente d'ERUs attribués en échange, soit 1 543 135 tonnes de CO2 (Megagrams : Mg) correspondant au même nombre d'ERUs.

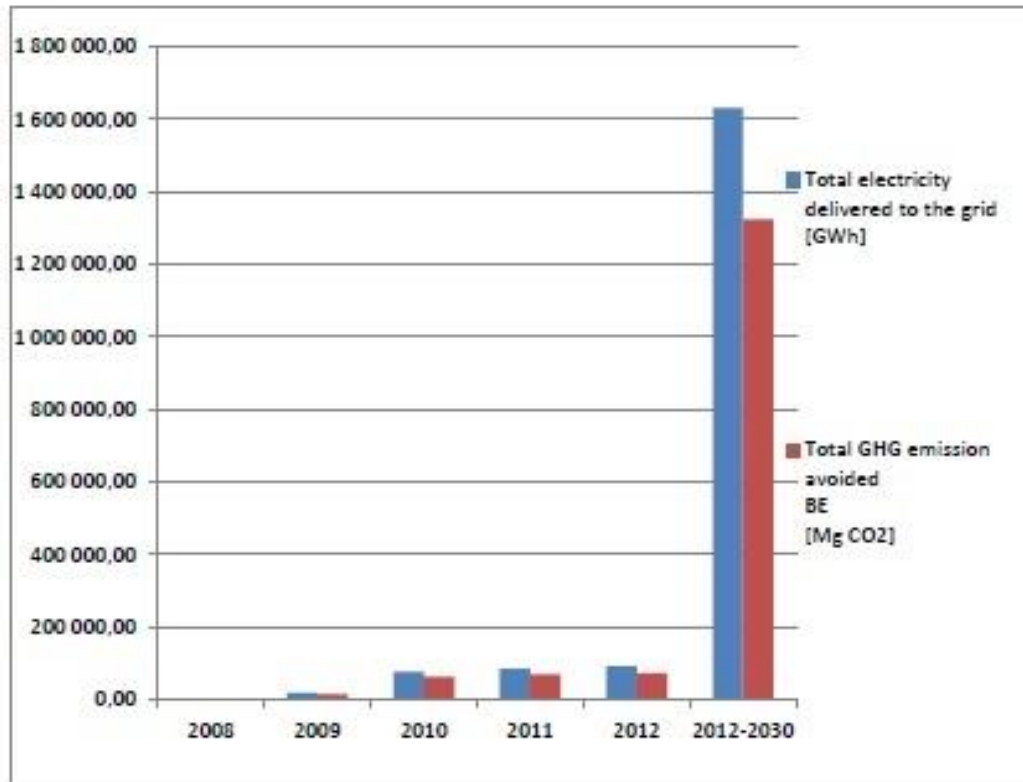


Figure 7 Total amount of electricity supplied into the grid vs total amount of GHG emission avoidance during the operation of the project

The amount of the total electricity production during the project's operation is estimated at 1 900 416 [MWh]. The amount of emissions avoided during the project's operation will amount to 1 543 136 [Mg CO2], which equals to 1 543 136 emission reduction units.

Notons qu'avec un calcul basé sur plus de 0.8tonne de CO2/MWh, le choix de la Pologne est d'autant plus attractif.

## La réaction polonaise

[Selon Bloomberg](#), la Pologne vient de réagir à cette invasion éolienne sur son sol qui renchérit le prix de son électricité.

Elle viendrait de durcir drastiquement leur réglementation, notamment par une meilleure protection sanitaire de leurs riverains.

Le parti « Law and Justice », au pouvoir depuis octobre 2015, vient en effet de proposer une mesure d'éloignement entre éoliennes et toute habitation, ou toute réserve naturelle, de 10 fois la hauteur des machines (pales comprises), soit 1500 m pour la moyenne des éoliennes polonaises, qui est de 150 m selon la filière.

Des mesures seraient également prises envers les parcs éoliens déjà existants, qui leur imposeraient un audit tous les deux ans.

Avec ce coup porté au développement éolien, le gouvernement souhaiterait interrompre l'envolée du prix de l'électricité.

[Les acteurs concernés](#) considèrent que ces mesures sonnent le glas des éoliennes polonaises et déplorent le fait que les nouveaux permis ne seraient plus valables que 2 ans. Chaque opération de maintenance, chaque réparation devant faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Tous les coûts de ces nouvelles mesures étant à la charge de l'exploitant.

Le non respect de ces prescriptions pouvant même conduire jusqu'à une peine de 2 ans d'emprisonnement !

## La situation allemande

Du côté allemand, il ne semble d'ailleurs pas en aller autrement, puisque, selon le « [Spiegel online](#) », la Cour Constitutionnelle de Bavière vient de confirmer cette même mesure de 10 fois la hauteur entre éoliennes et toute habitation, qui était entrée en vigueur en février 2014, mais faisait l'objet d'un recours devant la justice. Les éoliennes allemandes modernes culminant désormais à 200 m, c'est une distance de 2 km qui devra ainsi leur être appliquée.

En septembre, déjà, selon cette même source, un tribunal administratif de Hesse, avait confirmé la nécessité de la distance de 1000 m minimum, alors en vigueur, mais qui était également contestée en justice par un développeur de projet.

Il ne semble malheureusement pas que de telles mesures aient encore réussi à s'imposer en Finlande, malgré la demande de 2km d'éloignement du ministère de la santé qui concluait [son rapport](#) de juin 2014 en ces termes : « **Les acteurs du développement de l'énergie éolienne devraient comprendre qu'aucun objectif économique ou politique ne doit prévaloir sur le bien-être et la santé des individus** ».

*« The actors promoting wind power construction should understand that no economic or political objectives should be placed above the requirements for individuals' health and wellbeing ».*

Cette déclaration l'honore.

Écologie et santé seraient ils à ce point incompatibles ?

Jean Pierre Riou

Publié par [Le Mont Champot](#) à [13:30](#)